



Règlement de la 3<sup>ème</sup>  
édition du Run&Bike du  
Retord

Organisé par le TBB

Organisé par le Triathlon Bassin Bellegardien avec l'aide de la Municipalité de Villes.

## Article 1 Participation

Chaque participant doit respecter le format de course suivant son âge. Le Run&Bike est ouverte à toutes les personnes de plus de 16 ans et en bonne santé pouvant pratiquer la course à pied, sur présentation obligatoire d'une licence autorisée ou d'un certificat médical.

La participation des enfants mineurs est soumise à l'accord écrit des parents (signature sur le bulletin d'inscription).

## Article 2 Certificat Médical

La participation au Run&Bike est subordonnée à la fourniture :

- d'une licence à présenter lors du retrait du dossard :

<b>Licence FFA</b> <i>En cours de validité à la date de la course</i>	<b>Licence Cyclisme</b> <i>En cours de validité à la date de la course</i>	<b>Licence Autres</b> <i>En cours de validité à la date de la course</i>	<b>Non licenciés</b>
<b>Athlé compétition</b>	FFTri	FSCF <i>avec mention Running</i>	<b>certificat médical</b> mentionnant obligatoirement « la non contre-indication à la pratique du Run&Bike en compétition », datant de moins d'un an à la date de la course
<b>Athlé Entreprise</b>	FFCourse d'orientation	FSGT <i>avec mention Running</i>	
<b>Athlé Running</b>	FF de pentathlon moderne	UFOLEP <i>avec mention Running</i>	
<b>Pass'Running FFA</b>			



**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical**

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

## Article 3 Les épreuves

### Antilopinou

Epreuve pour les enfants réalisés proche du site de départ à Villes. Si la participation est importante, il y aura 2 formats de courses :

- Pour les 6 à 10 ans sur un parcours d'environ 800 m sans dénivelé.
- Pour les 10 à 14 ans sur un parcours d'environ 1500 m avec une montée

L'organisation se réserve le droit de fusionner les deux épreuves avec une distance intermédiaire.

### Marche Nordique

Epreuve non chronométrée. Dernier départ pour la marche à 14h. Bâtons autorisés sur l'ensemble du parcours. Marcheurs, attention vous évolués sur une partie du parcours commune avec l'épreuve de Run&Bike. On compte sur vous pour ne pas les gêner et pour les encourager.

### Run&Bike du Retord

Epreuve qui se déroule sur un parcours de 19 kms à 80% sur des chemins. Le dénivelé total est de 400 mètres.

Ci-dessous, un tableau des catégories (somme des âges de l'équipe) :

<b>Course</b>	<b>Espoirs</b>	<b>Sénior</b>	<b>Vétérans</b>
<b>Run&amp;Bike</b>	Moins de 60 ans	Moins de 100 ans	100 ans et plus

## Article 4 Renseignements

Par mail ou téléphone:

Vincent 06-58-63-30-61 [triathlonbassinbellegardien@gmail.com](mailto:triathlonbassinbellegardien@gmail.com)  
Roland 06-12-88-96-05

Ou sur notre site internet :

[www.tribb.fr](http://www.tribb.fr)



## Article 5 Inscription

Deux possibilités pour s'inscrire :

- En utilisant le bulletin d'inscription à faire parvenir à :

**Triathlon Bassin Bellegardien**  
**774 rue Santos Dumont**  
**01200 Chatillon en Michaille**

Avant le 2 Avril 2015, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Triathlon Bassin Bellegardien.

- En ligne sur notre site [www.tribb.fr](http://www.tribb.fr) à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2015 et jusqu'au vendredi 3 Avril 2015.

*Possibilité de transmettre le certificat médical par mail à l'adresse :*  
[triathlonbassinbellegardien@gmail.com](mailto:triathlonbassinbellegardien@gmail.com)

Inscriptions possibles sur place à partir de 10h et jusqu'à 1 heure avant le départ des courses

*Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement (en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur), sauf cas particulier, demandé par un courrier adressé à l'organisation et après accord de l'organisation, remboursement par chèque (-2€ de frais de traitement) sous un délai de 1 mois après la date de la course.*

## Article 6 Fichier des inscrits

La liste des inscrits est consultable sur notre site [www.tribb.fr](http://www.tribb.fr), rubrique inscriptions, en téléchargeant la fiche Excel mise à jour régulièrement.

## Article 7 Les Tarifs

Avant le 2 Avril 2015 :

Antilopinou	<b>1€</b>
Run&Bike	<b>25€ par Binômes</b>

Sur place :

Antilopinou	<b>2€</b>
Run&Bike	<b>30€ par Binômes</b>

## Article 8 Retrait des dossards

Le samedi à partir de 10h30, proche de la Mairie de Villes, à côté du départ. Aucune délivrance de dossard ne sera possible s'il n'a pas été présenté la licence ou fourni un certificat médical.

## Article 9 Horaires des courses

Antilopinou	Départ à 13H00
Marche nordique	A partir de 10H30 et dernier départ à 14H00.
Run&Bike	Départ à 14H30

## Article 10 Départ et arrivée

Mairie de Villes.

## Article 11 Ravitaillement

Un ravitaillement au milieu du parcours du Run&Bike. Ravitaillement à l'arrivée sur l'Antilopinou.

## Article 12 Récompenses

Run&Bike: 3 premières équipes au scratch  
1<sup>ère</sup> équipe mixte  
1<sup>ère</sup> équipe féminine  
1<sup>ère</sup> équipe Espoir/Senior/Vétéran

Antilopinou : Une médaille à tous les participants et un cadeau surprise au premier garçon et à la première fille.

1 lot technique offert aux 100 premiers inscrits. Tirage au sort de nombreux cadeaux après la fin des courses.

## Article 13 Remise des prix

Immédiatement après l'arrivée du dernier concurrent de l'Antilope sur VTT, aux alentours de 17h00.

Chronométrage et résultats effectués par **Nos soins**. Affichage des résultats sur place et sur le site [www.tribb.fr](http://www.tribb.fr).



## Article 14 Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance en Responsabilité Civile, compagnie MAIF. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Article 15 Assistance médicale

Médecin : Docteur CERVIN  
Secouristes : Ambulance Multin Humber

## Article 16 Sécurité

Il est demandé aux automobilistes, coureurs, marcheurs, accompagnateurs ou spectateurs de se conformer aux indications données par les responsables du stationnement. La Course est prioritaire sur tout le circuit mais il est conseillé aux coureurs de se conformer aux règles élémentaires du code de la route.

## Article 17 Abandon

Tout abandon doit être signalé au poste de chronométrage. Un VTT balai est à la disposition de tout coureur qui souhaite rejoindre l'arrivée.

## Article 18 Remarque sur le déroulement des épreuves

L'association (Triathlon Bassin Bellegardien) se réserve le droit de :

- arrêter tout concurrent visiblement défaillant
- modifier l'horaire des départs si des événements indépendants de sa volonté survenaient
- modifier les parcours en fonction d'impératifs extérieurs, de sécurité notamment annuler les différentes épreuves
- de modifier ce règlement sans préavis, en fonction des circonstances

Pour la course Run&Bike :

- La course s'effectue en binôme avec 1 seul VTT.
- Les 2 membres de l'équipe ne doivent pas être séparés de plus de 10 m lors de l'épreuve.



- Le port du casque est obligatoire sur le VTT et en course à pied durant toute l'épreuve.

## Article 19 Respect de l'environnement

Les courses de L'antilope s'inscrivent dans une démarche environnementale citoyenne :

- Il est naturellement interdit de jeter des détritrus. Des poubelles sont à disposition sur le parcours.
- Le parcours balisé doit être rigoureusement respecté.

## Article 20 Droit à l'image

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) autorise le TBB ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

## Article 21 CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers hors celles nécessaires aux inscriptions aux courses.

## Article 22 Règlement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.